Compte rendu de la séance du mardi 08 mars 2016

Secrétaire(s) de la séance:

Sophie DELHÔME

Ordre du jour:

Conseil Municipal du 8 mars 2016

- Compte Administratif 2015
- Compte de gestion 2015
- Frais de scolarité
- Prix du repas restaurant scolaire
- Subventions 2016
- Clôcher église
- Projets budget 2016

Délibérations du conseil:

Delib CA-CG-Affectation résultats CCAS (DE 2016 01)

Compte Administratif 2015 (DE 2016 02)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LAURAIN Gérard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctio	nnement	Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		23 712.53	51 874.01	I was i see a Company of the Company	51 874.01	23 712.53
Opérations de l'exercice	426 323.85	448 387.37	59 858.54	150 894.04	486 182.39	599 281.41
TOTAUX	426 323,85	472 099.90	111 732,55	150 894,04	538 056,40	622 993.94
Résultat de clôture		45 776.05		39 161.49		84 937.54
	<u>,</u>			Restes à réaliser		
Besoin/excédent de financement Total					84 937.54	
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de

sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- 4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- 5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
45 776.05	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéréPISEUX, les jour, mois et an<u>frais de scolarité 2016 (DE 2016 03)</u> Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte rendu financier sur les frais de personnel, de chauffage, d'entretien, compte tenu de la gratuité des garderies du matin et du soir et après en avoir délibéré décide de fixer les frais de scolarité à 750€ par élève pour l'année 2016. Pour rappel, les frais 2015 s'élevaient à 650€ par élève.

subventions 2016 (DE 2016 04)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les subvention suivantes, pour l'année 2016:

- OCCE Ecole	1500€	
- Club Amitié	700€	
- PAC	700€	
- Amicale Cyclotouriste	700€	
- Bambins en Folie	700€	
- Prévention Routière	80€	
- ADMR	150€	
- Association agricole	100€	
TOTAL	4630€	

clocher eglise (DE 2016 05)

Le risque de chute du coq en haut du clôcher de l'église a obligé la commune à le faire déposer en 2015. C'est l'entreprise Villain Dona de Verneuil qui s'est chargée de ce travail pour la somme de 1860.90€ .

Pour le reposer aujourd'hui, il faut remplacer des pièces de bois en haut du clôcher et remettre un coq neuf.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter les devis suivants:

- Entreprise Villain Dona 5284.80€ TTC pour les travaux de menuiserie couverture et pose - Entreprise Verneuil Inox 1776.00€ TTC pour la fabrication du coq

TOTAL 7060.80€ TTC

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2016 et une subvention sera demandée au titre de la réserve parlementaire.

Travaux mairie eglise (DE 2016 06)

Le Conseil Municipal accepte les devis suivants pour des travaux à l'église et à la mairie:

- Bonnami Declercq: 1963.20€ TTC remplacement porte de la mairie
- Bonnami Declercq: 1053.31€ TTC remplacement fenêtre eglise
- Duchesne electricité: 2892.00€ TTC remplacement des projecteurs eglise

Ces dépenses seront inscrites au budget primitif, section investissements

Prix du repas au restaurant scolaire (DE 2016 07)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de maintenir le prix du repas au restaurant scolaire à 2,40€, jusqu'au 30 juin 2016.